

Règlement BreizhCosplay

I. Participation en concours

I.1. Les candidats seront généralement séparés selon les catégories suivantes :

- Individuels
- Groupe (à partir de deux personnes)

Selon le nombre de participants dans chaque catégorie ou volonté de l'équipe organisatrice de l'évènement au sein duquel se déroule le Cosplay, ces catégories peuvent être modifiées.

I.2. Les costumes acceptés en concours (sauf contre-indication spécifique à l'évènement) sont les costumes tirés des catégories suivantes :

- Anime (quelque soit le pays d'origine : Japon, USA, France, etc...)
- Manga
- Jeux vidéos
- Comics
- BD européenne
- Films à costumes
- Visual Key, JPop

Toute personne souhaitant présenter un costume n'entrant pas dans ces catégories (ex : Gothique Lolita) doit contacter BreizhCosplay avant son inscription pour accord. Un costume peut être accepté en défilé libre (hors-concours) si le nombre de participants le permet.

I.3. Tous les costumes présentés en concours doivent être réalisés « maison ». Un costume entièrement acheté ne sera pas autorisé à concourir.

NB : nous savons déceler les tricheurs.

I.4. Lors de son inscription, le candidat devra fournir une image de référence (par Internet ou document papier fourni le jour même). Si cette image n'est pas fournie, le candidat sera pénalisé au niveau du critère de ressemblance de son costume.

I.5. BreizhCosplay se réserve le droit de refuser une inscription :

- si le costume présenté (quelque soit sa catégorie) ne satisfait pas aux critères minimum d'un Cosplay (il s'agit principalement des « costumes » indissociables des habits de tous les jours)
- Si le nombre de places disponible pour le passage sur scène est atteint.

I.6. Les candidats préinscrits par Internet doivent se présenter auprès de l'équipe BreizhCosplay le jour du Cosplay au moins

une heure avant le début du défilé pour confirmation de sa participation. Tout candidat préinscrit ne s'étant pas présenté avant l'heure limite, sera considéré comme s'étant désisté et ne sera pas autorisé à défilé.

II. Participation en libre

Une personne ou groupe peut participer en libre si le nombre de places disponibles pour le passage sur scène le permet (la priorité sera donnée aux costumes en concours). Ce mode de participation doit être demandé par le(s) candidat(s) le souhaitant lors de son inscription.

III. Temps limites de passage

III.1. Les temps maximum autorisés pour un passage sur scène (sauf contre-indication spécifique à l'évènement) sont :

- 1 minute pour les individuels
- 3 minutes pour les groupes

Un temps supplémentaire de 30 secondes pour les individuels et d'une minute pour les groupes peut être accordé exceptionnellement sous réserve d'une prestation de qualité (vous serez notés plus sévèrement dans ce cas).

III.2. Les temps limites de passage sur scène s'appliquent aussi aux candidats libres.

NB : il s'agit ici de temps maximum, il est tout à fait possible de prévoir une prestation ayant un temps inférieur.

IV. Média d'accompagnement

IV.1. Le médium d'accompagnement doit être fourni en avance pour toutes les préinscriptions par Internet avant la date limite annoncées pour celles-ci. Votre pré inscription sera validée à la réception d'un médium valide (confirmation par email).

IV.2. Les formats autorisés sont :

- Vidéo : divX, mpeg et mp4.
- Sonore : mp3 uniquement

IV.3. La vidéo n'est pas disponible sur tous les évènements. Le candidat doit donc s'assurer de sa disponibilité avant son inscription.

IV.4. Pour les inscriptions le jour même, seul le mp3 est autorisé.

IV.5. Le médium fourni devra respecter le temps limite autorisé (voir article III). BreizhCosplay n'effectuera aucune modification sur les médias envoyés.

IV.6. Si le candidat ne peut fournir un médium valide, il défilera sur un mix prédéfini commun à tous. Aucune demande particulière sur ce mix ne sera acceptée.

V. Armes et accessoires

Résumé de Art. 132-75 alinéa 1, 2 et 3 du Code Pénal :

*- Est une arme tout objet conçu pour tuer ou blesser
- Tout autre objet susceptible de présenter un danger pour les personnes est assimilé à une arme dès lors que qu'il est utilisé pour tuer, blesser ou menacer ou qu'il est destiné à, pas celui qui en est porteur, à tuer, blesser, ou menacer.
- Est assimilé à une arme tout objet qui, présentant avec l'arme définie au 1er alinéa une ressemblance de nature à créer une confusion, est utilisé pour menacer de tuer ou blesser ou est destiné, par celui qui en est porteur, à menacer de tuer ou blesser
Art. 23-2 décret 95-589: les armes de la 6ème catégorie (armes blanches) sont libres d'acquisition et de détention pour les personnes de plus de 16 ans.*

Le port et le transport d'armes sont interdits sans motifs légitimes.

NB : Les interdictions citées ci-après peuvent paraître aberrantes, mais elles sont toutes issues d'histoires vraies (fâcheuses). Merci donc de suivre ces recommandations.

V.1. Toute arme ou accessoire devra être validé par BreizhCosplay le jour du Cosplay.

V.2. Les armes à feu et armes blanches ne sont pas autorisées.

Les reproductions de Katana en métal sont tolérées si scellées dans leur fourreau et attaché fermement au costume. Aucune manipulation sur scène de l'arme ne sera autorisée.

V.3. Les airsoft (armes de paintball) sont autorisées sur scène à condition d'être présenté sans munition et vide de tout gaz au préalable. De par leur ressemblance avec des armes réelles, elles ne sont pas autorisées à être portées apparentes en dehors de la scène.

V.4. Pour des raisons de sécurité, les armes ou accessoires d'une longueur supérieure à 1m 50 ne peuvent être utilisées que sur scène. Elles devront être confiées à l'équipe BreizhCosplay jusqu'au passage sur scène.

V.5. Il est formellement interdit d'utiliser des produits inflammables, explosifs, corrosifs, radioactifs ou salissants (essence, pétard, confettis, farine, peau de banane, bonbons, nourriture, boisson, etc...). L'utilisation de projectiles est possible sous réserve qu'aucun projectile ne soit dirigé vers le public et qu'ils ne présentent aucun danger pour les participants.

V.6. L'utilisation de rollers ou véhicule assimilé est interdite. Si, c'est vrai.

V.7. BreizhCosplay se réserve le droit de refuser l'utilisation d'une arme ou d'un accessoire si celui-ci devait se révéler dangereux pour le public, l'équipe organisatrice ou les cosplayers eux-mêmes.

En cas de doute sur la validité de votre arme ou accessoire, n'hésitez pas à nous contacter avant votre inscription.

VI. Comportement

VI.1. Tout comportement violent, de façon verbale ou physique hors scène, envers toute personne est proscrit.

VI.2. Les prestations à caractère pornographique, fortement sexuel, à caractère violent, comportant des appels au racisme, xénophobie, ou autre forme de discrimination, sont interdites.

NB : Les prestations doivent rester tout public, le spectacle pouvant être vu par des enfants. En cas de doute, il vous sera demandé de modifier votre prestation et/ou votre média.

VI.3. Les décisions du jury devront être respectées quel que soit le sentiment d'injustice que peut ressentir le candidat (les prestations et les costumes sont notés selon de multiples critères prédéfinis)

VII. Sanctions

VII.1. Le manquement à toute règle énoncée précédemment entraînera la disqualification immédiate du/des candidats.

VII.2. Tout cosplayer surpris à encourager le public à réclamer une roue des présentateurs devra en exécuter trois sur scène. S'il ne peut pas, il devra exécuter un saut périlleux arrière. S'il ne peut pas non plus, il devra danser la tektonik – aucune dérogation ne pourra être faite sur ce dernier point (ceci vaut aussi pour le public, mais comme celui-ci ne lit pas le règlement...).

VII.3. Toute personne inscrite sans avoir lu le règlement intégralement avant son inscription devra le lire devant nous sur un pied en se touchant le nez lors de la confirmation de sa présence le jour même.

VII.4. Pour nous assurer que vous avez bien lu ce document en entier nous vous demandons de nous indiquer le mot « touindin » dans la partie commentaire du formulaire d'inscription. Ce mot étant amené à évoluer dans de futures versions du document, nous vous conseillons de vérifier celui-ci avant chacune de vos inscriptions.

FIN